



<p><b>Secrétariat général</b>  <b>Service des ressources humaines</b>  <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b>  <b>BCEP</b>  <b>78, rue de Varenne</b>  <b>75349 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p> <p><b>N° NOR AGRS1414253C</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>SG/SRH/SDDPRS/2014-495</b></p> <p><b>25/06/2014</b></p>
--	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2014

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif de 1ère classe du ministère de l'agriculture et de la pêche.

#### Destinataires d'exécution

DRAAF  
DAAF  
DDT(M)  
DD(CS)PP  
Administration centrale  
Services déconcentrés  
Établissements d'enseignement agricole  
MEDDE  
DREAL  
FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM  
Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

**Résumé :** Un examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif de 1ère classe du ministère de l'agriculture et de la pêche est ouvert au titre de l'année 2014.

Date d'ouverture des pré inscriptions télématiques : 26 juin 2014

Date limite de pré inscriptions télématiques : 2 septembre 2014

Date limite de retour des confirmations d'inscription: 12 septembre 2014

**Textes de référence :** Décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État;

Arrêté du 1er février 2008 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif de 1ère classe du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Un examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe est organisé au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt au titre de l'année 2014.

**Le nombre de places offertes est fixé à 31.**

## CALENDRIER

Période d'ouverture des pré-inscriptions télématiques : **du 26 juin 2014 au 2 septembre 2014 sur le site Internet [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr)**

Date limite de dépôt des confirmations d'inscription : **12 septembre 2014 dernier délai (le cachet de la poste faisant foi)**

Dates et lieu de l'épreuve unique orale : **à partir du 3 novembre 2014 à PARIS.**

## CONDITIONS D'ACCÈS

En application de l'article 13 du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 visé ci-dessus, peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de l'agriculture et de la pêche ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois années de services effectifs en qualité d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à la date de la première épreuve (3 novembre 2014).

**Aucune dérogation ne peut être accordée aux conditions indiquées ci-dessus.**

Les agents des services du MAAF bénéficient d'une **autorisation spéciale d'absence** pour se présenter aux épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel, d'une durée égale à la durée des épreuves augmentée de la durée de trajet. Cette autorisation d'absence est accordée de droit pour un concours ou examen professionnel par an, puis au-delà, à la discrétion du supérieur hiérarchique de l'agent (tout refus devant être motivé).

## PRÉPARATION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le décret du 15 octobre 2007 (articles 19 à 21) instaure une **dispense de service de 5 jours par an** pour permettre à un agent de **suivre des actions de formation** dans le cadre de la Préparation des Examens et Concours, sans plafonner le nombre de jours à l'échelle de la carrière. En cas de besoin, l'agent peut également mobiliser son DIF, en complément de ces 5 jours (voir la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1226 du 8 octobre 2008 relative à la mise en œuvre de la FPTLV au MAAF).

Des formations de préparation à l'épreuve orale seront proposées au niveau régional.

Les agents qui souhaitent bénéficier d'une formation doivent s'adresser :

- soit au responsable local de formation de leur structure,
- soit au délégué régional à la formation continue, à la DRAAF,
- soit à la déléguée d'administration centrale à la formation, pour les agents de l'administration centrale ;

Les coordonnées des délégations régionales à la formation continue et de la délégation à la formation continue pour l'administration centrale figurent sur le site internet de la formation continue du MAAF et en

annexe de la présente note. Les frais de mission des agents sont pris en charge par leur structure ou par le BOP 333 pour les agents en DDI.

**IMPORTANT : en aucun cas l'inscription à une formation de préparation ne tient lieu d'inscription à l'examen professionnel.**

## MODALITÉS DE L'EXAMEN

L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2008 modifié visé ci-dessus fixe les modalités de l'examen professionnel qui comporte une épreuve unique orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission consiste en un exposé du candidat d'une durée de cinq minutes sur son expérience professionnelle et les fonctions exercées. Cet exposé s'appuie sur une fiche descriptive fournie par le candidat. Il est suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de quinze minutes.

Le candidat n'ayant pas déposé la fiche descriptive mentionnée à l'alinéa précédent **le 12 septembre 2014, le cachet de la poste faisant foi** – ne peut prendre part à cette épreuve.

L'épreuve est notée de 0 à 20.

Le jury dresse la liste de classement des candidats admis, par ordre de mérite.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

La demande de candidature sera établie par **pré-inscription** sur le site Internet [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr) à partir **du 26 juin 2014 jusqu'au 2 septembre 2014.**

Chaque candidat recevra une confirmation d'inscription accompagnée d'un imprimé de situation administrative permettant de justifier de son grade et de son ancienneté.

**Tout candidat qui ne recevrait pas ces documents dans les quinze jours suivant sa pré-inscription devra s'en inquiéter auprès du Bureau des concours et des examens professionnels.**

La confirmation d'inscription sera impérativement signée par le candidat sous peine de rejet de la candidature.

L'imprimé de situation administrative sera obligatoirement complété et signé par le responsable de la gestion du personnel de proximité dont relève le candidat.

**Au plus tard le 12 septembre 2014** (cachet de la poste faisant foi), le candidat adressera l'ensemble de ces documents, libellé à ses nom et adresse personnelle, deux enveloppes à fenêtre au format 22 x 11 affranchies à 0,66 € et une enveloppe à fenêtre au format A 4 affranchie à 1,10 €, ainsi qu'une fiche descriptive de fonctions en 4 exemplaires accompagnés d'une photo d'identité, à l'adresse suivante :

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt  
SG – SRH – SDDPRS - Bureau des concours et des examens professionnels  
M. Patrick CASTRO / Mme Françoise LIENS  
78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP

**Le modèle de la fiche descriptive de fonction est téléchargeable sur le site Internet [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr) à la rubrique *Espace de téléchargement*.**

*Tout dossier parvenu au bureau des concours et des examens professionnels après le 12 septembre 2014 avec un cachet de la poste comportant une date postérieure ou ne comportant pas de date, ou parvenu incomplet après cette date entraînera le rejet de candidature.*

Pour obtenir tous renseignements relatifs à cet examen, les candidats s'adresseront  
**M. Patrick CASTRO / Mme Françoise LIENS**  
(Tél : 01.49.55.44.85 / 48.55) –

### **CONTRÔLE DE LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES**

L'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 autorise l'administration à vérifier que les conditions requises pour concourir sont remplies après les épreuves et avant la nomination des lauréats.

*L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'être convoqué à l'épreuves, voire de figurer sur la liste d'admission, ne confère juridiquement aucun droit à nomination si, après vérification, il s'avère que les conditions de candidature requises n'étaient pas réunies.*

**Les candidats en fonction** au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt devront informer leur supérieur hiérarchique de leur participation à cet examen.

**Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion** de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par cet examen professionnel.

Le chef du service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT



REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
ALSACE	<p><b>Pierre-Irénée BRESSOLETTE</b>  <a href="mailto:pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr">pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Brigitte LECORNEY</p>	<p>DRAAF Strasbourg  Tél : 03.69.32.50.67 (66)</p>
AQUITAINE	<p><b>Sophie de GRIMAL</b>  <a href="mailto:sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr">sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Lydie BAUDIN</p>	<p>DRAAF Bordeaux  Tél : 05.56.00.43.52 (42.68)</p>
AUVERGNE	<p><b>Elsa TARRAGO</b>  <a href="mailto:elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr">elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Bernadette GOUDERGUES</p>	<p>DRAAF Lempdes  Tél : 04.73.42.27.92 (76)</p>
BOURGOGNE	<p><b>Solène AUBERT</b>  <a href="mailto:solene.aubert@agriculture.gouv.fr">solene.aubert@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Yveline PASQUIER</p>	<p>DRAAF Dijon  Tél : 03.80.39.30.59 (82)</p>
BRETAGNE	<p><b>Carmen GAN</b>  <a href="mailto:carmen.gan@agriculture.gouv.fr">carmen.gan@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Aline CAZOULAT</p>	<p>DRAAF Rennes  Tél : 02.99.28.22.04 (22.80)</p>
CENTRE	<p><b>Nicolas DUPUY</b>  <a href="mailto:nicolas.dupuy@agriculture.gouv.fr">nicolas.dupuy@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Muriel MICHAUD</p>	<p>DRAAF Orléans  Tél : 02.38.77.40.00 (41.96)</p>
CHAMPAGNE-ARDENNE	<p><b>Mme Isabelle HUART-CARBONNEAUX</b>  <a href="mailto:isabelle.huart-carbonneaux@agriculture.gouv.fr">isabelle.huart-carbonneaux@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Yolande SIRIANNI</p>	<p>DRAAF Chalons en Champagne  Tél : 03.26.66.20.25 (20.21)</p>
CORSE	<p><b>Paul MEDURIO</b>  <a href="mailto:paul.medurio@agriculture.gouv.fr">paul.medurio@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Pas d'assistant</p>	<p>DRAAF Ajaccio  Tél : 04.95.51.86.74 (44)</p>
FRANCHE COMTE	<p><b>Julien SAUVAYRE</b>  <a href="mailto:julien.sauvayre@agriculture.gouv.fr">julien.sauvayre@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Françoise PICOT</p>	<p>DRAAF - Besançon  Tél : 03.81.47.75.46 (75.36)</p>
GUADELOUPE	<p><b>Nadia COLOT</b>  <a href="mailto:nadia.colot@agriculture.gouv.fr">nadia.colot@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Marie-Ena BERNOS</p>	<p>DAAF de la Guadeloupe (Basse Terre)  Tél : 05.90.99.60.39 (60.17)  Fax : 05.90.99.09.10</p>
GUYANE	<p><b>Délégué régional Formco :</b>  <b>Mme Suzie THOMPSON</b>  <a href="mailto:suzie.thompson@agriculture.gouv.fr">suzie.thompson@agriculture.gouv.fr</a></p> <p><b>Délégué régional GRAF :</b>  <b>Mme Fanny PAYET</b>  <a href="mailto:fanny.payet@educagri.fr">fanny.payet@educagri.fr</a></p>	<p>DAAF de la Guyane (Cayenne)  Tél : 05.94.29.63.71  Fax : 05.94.29.63.63</p> <p>LEGTA de Macouria  Tel : 05.94.38.76.26  Fax : 05.94.38.76.25</p>

ILE-DE-FRANCE	<p><b>Nathalie NICOL</b>  <a href="mailto:nathalie.nicol@agriculture.gouv.fr">nathalie.nicol@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Rachel GARCIA</p>	<p>DRIAAF Ile-de-France (Cachan)  Tél : 01.41.24.17.78 (17.01)</p>
LANGUEDOC-ROUSSILLON	<p><b>Jacky BRETAGNE</b>  <a href="mailto:jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr">jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistants :  Corinne ULLDEMOLINS  Frédéric POUGET</p>	<p>DRAAF Montpellier  Tél : 04.67.10.19.14 (19.12)(19.18)</p>
LIMOUSIN	<p><b>Véronique DELGOULET</b>  <a href="mailto:veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr">veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Betty PACCHIN</p>	<p>DRAAF Limoges  Tél : 05. 55.12. 92..73</p>
LORRAINE	<p><b>Roberte MORLOT</b>  <a href="mailto:roberte.morlot@agriculture.gouv.fr">roberte.morlot@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Annie FORESTAT</p>	<p>DRAAF Metz  Tél : 03.55 74 11 08 (11 09)</p>
MARTINIQUE	<p><b>Julie ALCINDOR</b>  <a href="mailto:julie.alcindor@agriculture.gouv.fr">julie.alcindor@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Pas d'assistant</p>	<p>DAAF Martinique (Fort de France)  Tél : 05 96 71 20 97  Fax : 05 96 71 20 71</p>
MAYOTTE	<p><b>Carmen NICOLLET</b>  <a href="mailto:carmen.nicollet@agriculture.gouv.fr">carmen.nicollet@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p>DAAF de Mayotte (Mamoudzou)  Tél. : 02 69 63 81 37</p>
MIDI-PYRENEES	<p><b>Mireille BASSOU</b>  <a href="mailto:mireille.bassou@agriculture.gouv.fr">mireille.bassou@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Hélène ECHEVARRIA  Chargée de formation : Christiane PERCHE</p>	<p>DRAAF Toulouse  Tél : 05 61 10 61.84 (62.03 / 62.18)  Fax : 05.61.10.61.75</p>
NORD PAS-DE-CALAIS	<p><b>Patrick SENECHAL</b>  <a href="mailto:patrick.senechal@agriculture.gouv.fr">patrick.senechal@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Zohra M'BAYE</p>	<p>DRAAF Lille  Tél : 03.62.28.40.86 (40.87)</p>
PICARDIE	<p><b>Sylvie-Anne REMY</b>  <a href="mailto:sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr">sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Nathalie TRANNOIS  Assistante GRAF : Sonia LESAGE</p>	<p>DRAAF Amiens  Tél : 03.22.33.55.49 (55.36)</p>
BASSE NORMANDIE	<p><b>Danièle LEVARD</b>  <a href="mailto:daniele.levard@agriculture.gouv.fr">daniele.levard@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Hélène COURCELLE</p>	<p>DRAAF Caen  Tél : 02.31.24.97.16 (98.97)  Fax : 02.31.24.99 11</p>
HAUTE-NORMANDIE	<p><b>Valérie GARNIER</b>  <a href="mailto:valerie.garnier@agriculture.gouv.fr">valerie.garnier@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Isabelle GUEGAN</p>	<p>DRAAF Rouen  Tél : 02.32.18.94.03 (94 29)</p>

PAYS DE LA LOIRE	<p><b>Délégué régional Formco :</b>  <b>Jean-Paul GAULLIER</b>  <a href="mailto:jean-paul.gauillier@agriculture.gouv.fr">jean-paul.gauillier@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistant : François SOUCHARD</p> <p><b>Délégué régional GRAF : M. Jean-Luc SCHAFER</b>  <a href="mailto:jean-luc.schafer@agriculture.gouv.fr">jean-luc.schafer@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Françoise CASSARD</p>	DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 15 (70 14)
POITOU-CHARENTES	<p><b>Séverine ETCHESSAHAR</b>  <a href="mailto:severine.etchessahar@agriculture.gouv.fr">severine.etchessahar@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistants :  Olivier JEAN-THEODORE,  Nadia COUTANCEAU-METAY</p>	DRAAF Poitiers Tél : 05.49.03.11.27 (11.23)
REUNION	<p><b>Mariame ABDALLAH</b></p>	DAAF de la Réunion (St Denis de La Réunion) Tel 02.62.30.89.47
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	<p><b>Florence BRUNIER</b>  <a href="mailto:florence.brunier@agriculture.gouv.fr">florence.brunier@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistants : Patricia PARAVISINI  Christine PASSALACQUA</p>	DRAAF Marseille Tél : 04 13 59 36 35 (36.34 / 36.33)
RHÔNE-ALPES	<p><b>Nathalie DELDEVEZ</b>  <a href="mailto:nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr">nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistants :  Patrice WEISS et Isabelle ANSELME</p>	DRAAF Lyon Tél : 04.78.63.13.08 (13.13)
ADMINISTRATION CENTRALE	<p><b>Chrystelle ARCHE</b>  <a href="mailto:chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr">chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Wassila GOURARA</p>	78 rue de Varenne - 75007 PARIS Tel : 01.49.55.55.10 (60 79)